



## Programme de médiation sanitaire en direction des populations roms migrantes en grande précarité

**Ce projet vise à développer des expériences de médiation pour favoriser l'accès effectif à la prévention et aux soins pour les populations roms migrantes vivant en squats et en bidonvilles en France.**

♦**Historique** : Depuis sa création en 2000, le collectif national Droits de l'Homme Romeurope ([www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)) préconise le développement d'expériences de médiation pour favoriser l'accès effectif aux droits pour les populations migrantes vivant en squats et bidonvilles en France. A l'issue d'échanges approfondis et dans l'optique de vérifier la pertinence de ces préconisations pour l'accès aux droits (en particulier à la couverture maladie et aux soins, mais pas seulement), la Direction générale de la santé a soutenu en 2008-2009 une action d'ingénierie de projet, dont l'objet était de préfigurer la mise en place de projets pilotes de médiation, à l'issue de laquelle ce programme de recherche-action a été élaboré.

♦**Acteurs** : Plusieurs institutions participent au comité de pilotage au niveau national (DGS, DGCS, DGOS, INPES, CIV, représentants des ARS et des Régions concernées). Les actions sont portées par différentes associations membres de Romeurope : ASAV pour la coordination et la conduite du dispositif d'évaluation en continu, Médecins du Monde pour le projet des Pays-de-la-Loire, ASAV pour les deux projets d'Ile-de-France (Bobigny et Val d'Oise), AREAS pour le projet du Nord-Pas-de-Calais. Des comités de suivi locaux sont constitués sur chacune des 4 régions.

♦**Objectifs** :

**Sur chacun des sites**, un médiateur santé roumanophone, intervient sur une période de 24 mois auprès de 15 à 20 femmes et leurs enfants. Son action cible prioritairement la santé des femmes et des jeunes enfants (0/6 ans). Il a comme objectifs de :

- Développer les connaissances et capacités des femmes pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé de droit commun
- Mobiliser les acteurs de santé et favoriser une meilleure connaissance de ce public
- Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement physique

**Au niveau national**, l'objectif est d'évaluer l'efficacité de ces interventions et formuler des préconisations pour le développement de dispositifs similaires au niveau national, en direction des publics roms migrants et plus largement de tous les publics en situation de grande précarité.

♦**Professionnalisation des médiateurs** : Les médiateurs bénéficient d'une formation initiale et de modules de formation continue. Ils échangent tout au long du projet, entre eux et en lien avec d'autres réseaux professionnels et associatifs (FIA-ISM, collectif des médiateurs en santé publique, Romeurope) pour réfléchir sur leur pratique, formaliser leur expérience et contribuer au dispositif d'évaluation de leur action.

♦**Evaluation** :

L'évaluation réalisée au niveau national doit permettre de démontrer une efficacité de la médiation à travers l'amélioration concrète, sur chacun des sites et au regard de contextes initiaux différents, d'indicateurs simples concernant : l'ouverture effective des droits (notamment à la domiciliation et à la couverture maladie), l'accès (que l'on voudrait au fur et à mesure de plus en plus autonome) au système de santé et à la prévention, la salubrité et la sécurité de l'environnement, et la prise en compte par les structures sociales et médicales des difficultés que connaissent les migrants en situation de grande précarité pour accéder à leurs services.

♦**Calendrier** : 24 mois : décembre 2010 à décembre 2012.